



Le 21 avril 2021,

A Bruxelles,

Bonjour Madame Resplendino,

Nous répondons très volontiers à nouveau à votre questionnaire sur lequel nous avons pris le temps d'échanger lors de nos mails du 09 novembre dernier.

Vous trouverez ci-dessous les réponses :

Votre programme en faveur de nos compatriotes en situation de handicap en Belgique :

Cette question nous tient particulièrement à cœur, et c'est pourquoi nous avons choisi pour notre liste un médecin psychiatre le docteur Léger travaillant dans une institution accueillant des français en situation de handicap en Belgique.

Véronique Léger a été reçue à Sciences Po Paris pour se former en Santé Publique dans le cadre d'un master ainsi elle va renforcer sa technicité sur ces questions politiques et d'actualité.

La possibilité d'un consul honoraire dédié a été évoqué dans nos derniers échanges mais nous désirons mettre en place des actions plus concrètes et plus immédiates.

Il s'agit pour nous de :

- *défendre leurs intérêts et tout d'abord leur placement en Belgique si aucune alternative n'est possible en France*
- *d'être disponible lors des permanences pour entendre les difficultés liés au placement en Belgique et transmettre aux instances adéquates.*
(ARS, MDPH CG...)

*Pour cela, nous nous engageons à créer **une cellule dédiée aux différents dédales administratifs français et belges. Avec des bénévoles que vous auriez formés, nous pourrions aider ainsi les familles à :***

- **Obtenir la place nécessaire au traitement du Français candidat à sa prise en charge en Belgique** (dans les établissements dans lesquels Mme Léger officie, il n'y a jamais eu aucun cas de refus de prise en charge, même et surtout en cas d'urgence).
- **Constituer les dossiers pour les bourses scolaires ou liées à l'AESH**

Candidats sur la liste "[Français de Belgique - Union des Français de Belgique](#)" aux élections consulaires du 30 mai 2021 (21 au 26 mai sur internet). [Pensez à vérifier votre situation électorale](#) avant le 23 avril 2021.



- **Obtenir l'ensemble des aides auxquelles ont le droit les familles et les patients**

Nous aimerions aussi dédiés les éventuels bénéfices des différents événements que nous produirons (14 juillet, Beaujolais Nouveau, retransmission des événements sportifs) à un fonds qui répartirait les montants entre différentes associations fondées par des Français en Belgique.

Que comptez-vous faire pour les familles qui veulent une orientation en Belgique et qui se la voient refuser, en contradiction avec l'article 18 de la convention relative aux droits des personnes handicapées ? Notamment contre le moratoire décidé par le gouvernement actuel ?

Via l'Assemblée des Français de l'étranger, il sera possible de sensibiliser la commission Affaires sociales et convoquer le ministre de la Santé à une audition comme les dispositions encadrant l'Assemblée des Français de l'étranger nous le permettent. Ainsi il sera possible d'aborder clairement et directement le sujet avec la personne qui est position de décider.

Que comptez-vous faire pour aider à importer en France les bonnes pratiques belges afin que l'exil ne soit plus une solution ? Quelle collaboration envisagez-vous avec la Belgique (formations, partenariats, partage de solutions dans le même bassin de vie ?)

Il est malheureusement difficile d'intervenir à un niveau individuel mais des rencontres thématiques avec des personnalités politiques françaises concernées pourraient être organisées en Belgique et à Paris.

Pour cela, Notre liste et tous ses membres s'engage à organiser chaque année un séminaire rassemblant les acteurs du dossier pour faire un bilan des évolutions et des attentes.

Que comptez-vous faire pour que les personnes handicapées françaises aient le droit de vote en Belgique ?

Le droit de vote est lié à la résidence officielle du citoyen. Dans notre cas, la situation est complexe. La prise en charge de leurs soins étant réalisée, le plus souvent, par un département français, il est impératif que le lieu de résidence officielle soit en France. Pour la liste électorale française, il est possible de s'inscrire sur celle du consulat dès çà présent, car le lieu de résidence et le lieu de vote ne sont pas directement liés. De nombreux résidents

Candidats sur la liste "[Français de Belgique - Union des Français de Belgique](#)" aux élections consulaires du 30 mai 2021 (21 au 26 mai sur internet). [Pensez à vérifier votre situation électorale](#) avant le 23 avril 2021.



fiscaux français mais détachés ou ayant leur travail effectif en Belgique sont inscrits sur la Liste électorale consulaire.

Pour voter en Belgique, la situation est plus complexe. S'ils sont nombreux à disposer d'un numéro de registre national bis (ou NIS), celui-ci ne donne pas le droit de participer à une élection locale, la Belgique ne les considérant pas comme des résidents de plein droit. Nous voyons une solution, qui a déjà été proposée, dans un autre cadre celui de la réforme fiscale, c'est la double résidence. Ce projet consisterait à maintenir une résidence en France, ce qui permettrait de conserver la prise en charge départemental, tout en se déclarant comme résident dans un autre pays. Dans notre cas, cela permettrait aux patients de conserver leur financement tout en exerçant pleinement leur droit de citoyen européen et de participer aux décisions qui concernent leurs lieux de vie.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information,

Bien à vous,

Fabien Ferasson de Quental, Véronique Lederman, Nicolas Honoré, Véronique Léger, Senforien Meaux, Charlotte Murphy-Houset, Didier Cossé, Françoise Bresson, Brandon Mitchener, Valérie Houée, Pierre Tillie, Anne Touly, Jérémy Payet, Kristell Pastor, Gérard Bokanowski, Françoise Leguet, et nos suppléants.

Candidats sur la liste "[Français de Belgique - Union des Français de Belgique](#)" aux élections consulaires du 30 mai 2021 (21 au 26 mai sur internet). [Pensez à vérifier votre situation électorale](#) avant le 23 avril 2021.